

OUVERTURE D'UNE PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

# Les déchets verts valorisés à grande échelle

La SEP (Service Environnement Propreté) va ouvrir une plate-forme de valorisation des déchets verts à Sées. Ses créateurs ont 21 et 30 ans.

En novembre 2002, nous avons évoqué la création de l'entreprise SEP, créée par Thibault Pelleray, 19 ans, étudiant en Informatique.

Une entreprise née dans le cadre de l'opération Phénix mise en place par Alain Lambert, alors président de la Communauté urbaine («je voulais apporter ma pierre», disait le jeune créateur alors), ayant pour objet la collecte et le traitement d'archives et de documents confidentiels, la propreté urbaine, la collecte et le traitement de déchets produits en petites quantités (corbeilles à papiers, poubelles des aires de stationnement), l'enlèvement à domicile de déchets encombrants, l'entretien et la maintenance, de mobiliers urbains (abri-bus, panneaux de signalisation, toitures publiques, conteneurs à déchets...).

Deux ans après, «la SEP compte cinq collaborateurs. Tous sont des personnes qui étaient en rupture de situation professionnelle et deux d'entre eux sont reconnus travailleurs handicapés par la COTOREP», explique Thibault Pelleray. Comment va l'entreprise? «Le chiffre d'affaires est passé de 94 000 € en 2002 à 241 000 € en 2003 et à une prévision de 340 000 € pour l'année 2004. La réussite est essentiellement liée à la qualité des collaborateurs et des prestations réalisées, de la proximité et de la réactivité envers les clients».

## Trop de déchets verts enfouis en décharge

Tout va plutôt bien donc, pour ce jeune créateur qui a créé une seconde entreprise: SEP Valorisation dont s'occupera plus particulièrement Bertrand Penlaë (à compter du 1<sup>er</sup> janvier), un jeune homme de 30 ans qui a une expérience du monde des déchets. «Nous sommes partis du constat que la valorisation des déchets verts (tontes de pelouse, tailles, branchages, feuilles...) est obligatoire, et des quanti-

tés importantes sont toujours enfouies en décharge et non valorisées. En outre, la valorisation des déchets verts permet de diminuer le coût de traitement des déchets», explique-t-il, avant d'ajouter: «afin de proposer aux collectivités et aux professionnels des prestations compétitives, nous avons recherché un terrain approprié à cette activité dans le bassin d'Alençon».

L'entreprise a acquis un terrain de neuf hectares à Sées. Pourquoi cette ville? «La localisation de la plate-forme de compostage et son accessibilité (A28-A88) permettent de diminuer les coûts de transport. La ville de Sées était propriétaire d'un terrain depuis de nombreuses années en fond de zone, difficile à aménager et derrière la déchetterie. Nous leur avons présenté notre projet qui les a tout de suite intéressés, car compatible et complémentaire avec l'activité de la déchetterie». Et du côté de la Communauté de Communes? «Le président nous a également encouragés dans notre démarche».

*«Il existe un besoin. Il y a quelque chose à faire.» disait Thibault Pelleray en novembre 2002.*

*Une perspective que partage Bertrand Penlaë, chargé de gérer le site de neuf hectares situé à Sées, légèrement encaissé et qui sera paysager.*

## Technique et pédagogique

La plate-forme va ouvrir début janvier et la SEP va notamment travailler avec le Syndicat de collecte et traitement des déchets de la région de Sées-Le Merlerault: «Pierre Granlin a accueilli notre projet comme une solution durable et évolutive de recyclage de déchets sur son territoire et a souhaité accompagner la réalisation de notre projet. Nous avons constitué notre dossier de déclaration au titre des installations classées et nous avons obtenu l'autorisation de la préfecture».

D'autre part, «nous avons souhaité présenter notre projet aux riverains du site et particulièrement Mme et M. Rivière qui nous ont immédiatement donné leur accord et nous sommes engagés à les associer à la réalisation du projet. C'est ainsi que les essences de la haie bocagère plantée autour du site ont été choisies par Mme Rivière».

«Dans le cadre de notre projet, nous avons toujours privi-

légié l'intégration du site dans l'environnement, avec l'encaissement de la plate-forme et la constitution d'un merlon de terre planté tout autour du site pour limiter l'impact visuel. Est aussi prévue la plantation d'essences locales, la création d'un verger de pommiers, la création de parcelles de culture (deux hectares). Notre volonté est de créer un véritable "centre de valorisation" biologique, technique mais aussi pédagogique».

## «Ce que nos grands-mères mettaient sur le fumier dans le fond du jardin»

C'est la raison pour laquelle la SEP va signer un partenariat avec le Lycée agricole de Sées sur le développement de composts spécifiques suivant les types de cultures et terres travaillées: «nous allons ainsi mettre deux hectares de terre à disposition des élèves de BTS du Lycée agricole de Sées. Par ailleurs, nous allons également étudier le compostage des rési-

des de cuisine du restaurant du lycée. Nous allons ainsi conduire avec les lycéens une étude sur le compostage de la partie fermentescible des déchets ménagers (épluchures de légumes et de fruits, reste de repas, etc., bref... tout ce que nos grands-mères mettaient sur le fumier dans le fond du jardin). Un tel processus a déjà été mis en place depuis de nombreuses années à Dreux et cela marche bien.

Notre démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement durable mais nous voulons également être une entreprise citoyenne qui s'intéresse et participe à la formation des jeunes.

Le compost produit sera à la norme NFU 44051. Le compost sera valorisé auprès des collectivités, des particuliers, professionnels (horticulteur, paysagiste), agriculteurs. Par ailleurs, nous sommes en train de passer un partenariat avec la Chambre d'Agriculture afin d'associer le monde agricole à notre projet».

## Trois emplois

L'investissement et de l'ordre de 250 000 €. Comment fait-on quand on est jeune? «En dehors de notre apport personnel, nous sommes financés par le

Crédit agricole et nous avons déposé un dossier de subvention à la Région au titre de la politique des déchets en relation avec l'ADEME et nous avons sollicité une aide européenne dans le cadre du programme Leader + mis en place par Yves Deniaud, député et président du Pays d'Alençon». Le dossier sera examiné en janvier.

La gestion de la plate-forme sera donc assurée à compter de janvier par Bertrand Penlaë. Un technicien sera chargé du contrôle des apports, de l'exploitation du site et de son entretien. À terme, ce Centre de valorisation devrait créer trois emplois.

Ce n'est pas la panacée mais doit-on faire la fine bouche devant trois emplois et devant un projet qui s'inscrit dans le cadre de la préservation de notre bonne vieille Terre, un joyau fragile?

JMF

**Nota.** Le siège social de SEP et les bureaux sont à Damigny, les ateliers sont situés dans un local de l'ancienne usine Facon à Alençon-Courteille. Service Environnement Propreté, 16, route d'Écouves 61250 Alençon-Damigny. Tel/fax: 0233 27 79 72

## Comment ça va marcher ?

Les déchets verts, cédés essentiellement par des collectivités territoriales, arriveront à la plateforme où ils seront pesés avant d'être mélangés et broyés, puis disposés en andains trapézoïdaux «pas trop hauts pour assurer une bonne ventilation». Au bout de quatre à six mois, sera obtenu un compost passé au crible en fonction de la granulométrie désirée. «La qualité doit être de mise si l'on veut valoriser le produit», souligne B. Penlaë.

Les clients seront les services techniques des collectivités locales, des horticulteurs-pépiniéristes, des particuliers. Ceux-ci pourront également apporter leurs déchets verts, dès lors qu'ils représentent un volume conséquent (exemple: toute une haie de thuyas arrachée). Les bénéficiaires du compost seront d'abord les fournisseurs.

## Mais à quoi sert le compost ?

Il permet de maintenir le capital des sols par son apport en matière organique et autres composants (agréé par les organismes certificateurs pour l'agriculture biologique), d'améliorer la structure des sols (25 tonnes de compost à l'hectare correspondent à 170 unités d'azote), de stimuler l'activité biologique des sols, de protéger contre l'érosion.